

Analyse/Diagnostic

Les conflits entre fumeurs et non-fumeurs sont fréquents. Lorsqu'un fumeur allume sa cigarette, il envoie de la fumée qui s'étend à son entourage. En bien des endroits, les non-fumeurs sont obligés d'accepter cette fumée. Il est inutile de chercher à délimiter des zones «fumeurs» et des zones «non-fumeurs». La fumée se répand dans la pièce, jusque dans les zones «non-fumeurs». Comme chacun le sait, la fumée est dangereuse pour la santé. Elle s'imprègne partout. La fumée coûte énormément en soins médicaux.

«La fumée est dangereuse pour la santé.» ou «Fumer tue.» : voilà l'inscription que la loi exige d'apposer sur tout paquet de cigarettes. Des interdictions de fumer dans des locaux publics, et ainsi d'éviter de mettre en danger la santé des non-fumeurs, font timidement leur apparition. Les conséquences de la fumée passive sont graves : en Suisse, en moyenne une personne par jour meurt du tabagisme de quelqu'un d'autre ! Bien que non-fumeurs, ils tombent malades à cause du comportement inapproprié d'autres personnes. La liberté quotidienne des gens se réduit dès qu'ils cherchent à éviter la fumée passive. Les coûts portés à la santé sont élevés, plus élevés que ce qu'ils pourraient l'être si le fumeur se montrait plus respectueux, ou s'il y avait une loi.

Objectifs

Les Jeunes UDF du canton de Berne s'intéressent aux mesures et initiatives qui visent à garantir la protection contre la fumée passive. Il n'est pas normal que, dans des locaux prévus pour des activités publiques, plane un danger de mort causé par la fumée passive. Il faut protéger de ce danger les endroits publics, tels que les lieux de formation, de soins, l'administration publique, les lieux de travail et les transports publics.

Propositions de solutions

- Les Jeunes UDF du canton de Berne se prononcent pour un comportement responsable : qui vit de façon à mettre sa santé en danger n'a pas le droit, ipso facto, de menacer celle des autres. Mais celui qui veut consciemment mettre sa santé en danger devrait avoir le droit de le faire, dans une société libre. Toutefois, même là, il convient que le fumeur respecte la santé d'autrui.
- Jusqu'à aujourd'hui, les fumeurs passifs étaient soumis, sans cadre juridique, aux méfaits de la fumée avec pour conséquences : des atteintes à leur santé et l'obligation de porter des vêtements malodorants. La fumée passive coûte cher aux caisses maladie, tue des innocents, et porte atteinte à la liberté des non-fumeurs. Nous pensons que la fumée devrait être interdite dans les lieux publics et dans les institutions. En édictant une telle loi, la Confédération se manifesterait clairement en faveur de la santé et contre le comportement, parfois irrespectueux, de certains fumeurs.

Rédaction

Cette prise de position a été rédigée par un membre des Jeunes UDF du canton de Berne.